



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

demande d'un permis de construire pour le projet de construction et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de NOUVION-SUR-MEUSE (08160), lieu-dit « le Triage Nord » présentée par la société SAS CVE SOLAR

En application des dispositions du code de l'urbanisme et du code de l'environnement, et par arrêté préfectoral n°2026-661, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 34 jours, du 7 octobre 2026 au 9 novembre 2026 inclus. Ce projet de centrale photovoltaïque, situé à Nouvion-sur-Meuse est constitué de 300 tables comportant environ 35 000 modules de panneaux fixes orientés est-ouest sur la partie nord et orientés sud sur la partie sud pour une maîtrise foncière totale de 47,1 ha dont 13 ha environ de surface clôturée. Quatre postes de transformation et un poste de livraison pour une surface plancher totale de 75 m² environ seront créés.

La durée maximum d'exploitation prévue est de 30 ans. La puissance totale du parc prévue est de 17,2 MWc environ, pour une production annuelle prévisionnelle d'énergie estimée à 18,2 GWh/an, équivalente à la consommation électrique moyenne d'environ 8 097 ménages.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour statuer sur cette demande. Celle-ci prend la forme d'une autorisation assortie de prescriptions ou d'un refus, l'absence de réponse dans le délai de 2 mois à compter de la réception du rapport d'enquête vaut refus.

M. Michel ZGAJNAR, contrôleur territorial retraité, a été désigné commissaire enquêteur par décision du président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Nouvion-sur-Meuse, 1 place Albert-Villemaux 08160 Nouvion-sur-Meuse. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment une étude d'impact, est consultable :

- sur support papier en mairie de Nouvion-sur-Meuse, aux heures habituelles d'ouverture au public (lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00) et au cours des permanences du commissaire enquêteur.

- sur le site internet des services de l'État <https://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Actions de l'Etat / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Hors ICPE (loi sur l'eau, urbanisme...).

- sur un poste informatique en mairie de Novion-sur-Meuse aux heures habituelles d'ouverture au public.
Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête le 9 novembre 2026 à 17h00, formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/7511>, et par courriel à l'adresse : enquete-publique-7511@registre-dematerialise.fr. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé, à la même adresse.

- par courrier postal au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur-mairie-1 place Albert-Villemaux 08160 Novion-sur-Meuse. Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre tenu à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur les registres d'enquête à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur en mairie de Novion-sur-Meuse aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur :

À la mairie de Novion-sur-Meuse

- mercredi 7 octobre 2026 de 14h00 à 17h00

- mardi 20 octobre 2026 de 14h00 à 17h00

- samedi 31 octobre 2026 de 9h00 à 12h00

- lundi 9 novembre 2026 de 14h00 à 17h00

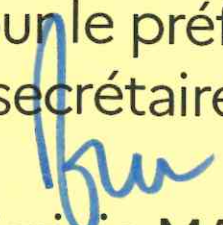
Le rapport final et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Novion-sur-Meuse, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes susmentionné et à la préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de Hugo LE BRET, responsable du projet à l'adresse 88 boulevard des Belges, 69006, LYON ou par courriel à hugo.le-bret@cvegroupp.com ainsi qu'à la préfecture des Ardennes – direction de la coordination et de l'appui aux territoires – bureau des procédures environnementales – 1, place de la préfecture – BP60002 – 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières le, 14 SEP. 2026

le préfet

pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale,


Virginie MARTINEZ